

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Jessica Roy**

<https://www.cadre21.org/membres/c90d60593b7532ed5d603ac4>

Date d'obtention : 2023-11-27 18:13:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a des lignes directrices à suivre qui sont assez claires lorsque nous sommes face à une situation impliquant un ou des sextos. Puisque ce sont des situations délicates, il est essentiel, comme intervenante scolaire, que je suive le protocole prédéterminé. Il est important que j'intervienne en posant les questions du questionnaire avant de contacter la police, sauf si je suis en présence d'un acte malveillant (dans ce cas, je dois contacter immédiatement les policiers). Je retiens aussi que je peux confisquer l'appareil électronique lorsque je soupçonne que le jeune a en sa possession des images de pornographie juvénile (mais de ne jamais regarder les images en question). Puisque je suis membre d'un ordre professionnel, je dois appliquer la trousse en agissant en conformité avec mes obligations déontologiques (préserver la confidentialité, sauf si la sécurité et le développement de mon jeune est compromis; communiquer uniquement les informations avec les intervenants impliqués dans le dossier tout en prévenant mon jeune de cette communication).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela éclairci beaucoup mes questionnements quant à mes interventions lorsque je fais face à une situation de sexto. Je trouve que le clé en main est très clair et me permet d'être plus en confiance lorsque j'aurais à intervenir dans une telle situation. L'obligation d'utiliser la trousse sexto dans toutes les situations impliquant des images/vidéos intimes me permettra d'agir en conformité avec les autres personnes de mon milieu ayant reçu la formation ainsi que les autres acteurs concernés (policiers, autres écoles au besoin).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention à si je fais face à un acte impulsif ou malveillant. De ne pas compléter la grille avec le jeune instigateur, puisque ce sera aux policiers de faire l'enquête. De bien soutenir mes jeunes qui dénoncent en utilisant correctement la trousse sexto (aide mémoire, questionnaire, etc.) M'assurer que le suivi sera fait par la suite auprès des policiers après avoir rempli le questionnaire avec l'élève.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

